

LA PROCÉDURE D'EXPULSION



LA COMPRENDRE, LA COMBATTRE !



Congé du propriétaire

- Motifs du congé :
 - Vente
 - Reprise
 - Motif légitime et sérieux
- Le congé doit être envoyé par huissier ou courrier recommandé avec AR 6 mois avant la date anniversaire du bail.

Dette de loyer

Commandement de payer

En cas de non paiement dans un délais de deux mois

1

Audience au tribunal

Jugement

Résiliation du bail

Délais de paiement

Si non respect des engagements

3

Commandement de quitter les lieux

Deux mois pour quitter les lieux

Saisie du JEX

Saisie du Juge de l'execution, possibilité de délais jusque trois ans.

4

Tentative d'expulsion

Expulsion avec concours de la force publique

